toute notre expertise à votre service

REMUNERER LES AUTEURS DU SPECTACLE VIVANT

Gérer le risque social et fiscal
7 heures - 440 €

9 /10
(17 évaluations reçues en 2025)

Distanciel

8

AUTEURS

Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, Directrice/ directeur artistique d'une structure de spectacle vivant. Intermittent du spectacle. Toute personne chargé/e de la gestion du personnel ou de la gestion des contrats.

PRÉ-REQUIS

Etre chargé·e de la gestion du personnel notamment de la partie contractuelle

OBJECTIFS

- Connaître les règles pour bien négocier avec ses auteurs
- Connaître les règles pour éviter le risque contentieux avec un auteur du spectacle et pour éviter le risque Urssaf et fiscal en cas de contrôle.

CONTENU DÉTAILLÉ

Comment peut-on rémunérer les auteurs d'un spectacle (metteur en scène, dramaturge, compositeur, etc.) ? Les rémunérations lors de la phase de création/commande et de la phase d'exploitation de l'œuvre? Rémunération proportionnelle ou au forfait? Comment traiter ces rémunérations notamment au regard du régime de régime de sécurité sociale des artistes auteurs (précompte, dispense, contribution diffuseur) ?

COMMENT REMUNERER LES AUTEURS DU SPECTACLE VIVANT ?

- Importance de distinguer la rémunération lors de la phase de création et de la phase d'exploitation
- Quelle rémunération des auteurs :
 - lors de la phase de conception et de création (la prime de commande ?)
 - lors de l'exploitation de l'œuvre
- Rémunération proportionnelle ou, forfaitaire (et les dernières actualités sur le sujet)
- Quels minima ?
- Nature juridique de la rémunération en droit d'auteur : le régime de sécurité sociale des artistes-auteurs

QUEL TRAITEMENT SOCIAL ET FISCAL ?

- La rémunération en droit d'auteur et les charges sociales : quand faut-il effectuer un précompte ? Un producteur ou diffuseur doit-il toujours verser une contribution diffuseur ?
- Les aspects fiscaux : faut-il appliquer de la TVA sur la rémunération en droit d'auteur ?

Quelques précisions :

- La question de la façon dont il faut identifier les auteurs ne sera pas abordée dans cette formation. La problématique de l'indentification des acteurs du spectacle vivant (auteur, artistes salariés, etc.) sera abordée dans la formation « panorama des rémunérations ».
- Les clauses et contrats de cession de droit d'auteur et droits voisins ne seront pas traités dans le cadre de cette formation et font l'objet de formations spécifiques.
- La rémunération par le biais des organismes de gestion collective sera abordée, sans entrer dans le détail du fonctionnement de chacun des ces OGC. Pour cela, vous pouvez suivre la formation « sociétés de gestion collective ».

EXERCICES

Chacun des 8 participants est invité à poser ses questions tout au long de la formation, dans une ambiance conviviale et propice aux échanges.

Réalisation de mini cas pratiques à l'issue de chaque chapitre.

Mis à jour le 02/11/2026
Copyright CAGEC©